

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DLH 91 Autorisation du transfert à L'Habitation Confortable de la subvention versée initialement par la Ville de Paris à Paris Habitat pour la création d'un Foyer Jeunes Travailleurs de 117 logements PLAI au 61 bd St Jacques (14^{ème}).

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2005 DLH 323 relative à la réalisation par l'OPAC de Paris d'un programme d'acquisition-amélioration de 124 logements étudiants PLUS et un logement de fonction, situés 61 boulevard Saint Jacques (14^{ème}) ;

Vu la délibération 2017 DLH 405 relative à la réalisation 61 boulevard Saint Jacques (14^e) d'un programme de logements sociaux par L'Habitation Confortable et approuvant la participation financière de la Ville de Paris à ce programme ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose d'autoriser le transfert à L'Habitation Confortable d'une subvention versée initialement par la Ville à Paris Habitat, pour l'opération de réalisation d'un Foyer Jeunes Travailleurs de 117 logements PLAI au 61 bd St Jacques (14^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Suite à la modification du projet initial s'accompagnant d'un changement d'opérateur, la Ville de Paris autorise Paris Habitat à transférer à sa filiale, L'Habitation Confortable la subvention de 4 828 353 €, pour la création d'un Foyer Jeunes Travailleurs de 117 logements au 61 boulevard Saint Jacques dans le 14^{ème} arrondissement. Ce montant est celui que la Ville avait initialement versé à Paris Habitat pour réaliser l'opération initiale.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO